



MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **7 octobre 2024**, le Conseil municipal de la municipalité de **Tourville** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION, LE ZONAGE ET LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 04-2024.

Ce projet de règlement modifiera le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de construction et de lotissement numéro 03-2016, le règlement de zonage numéro 04-2016 et le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 02-2016 actuellement en vigueur dans la municipalité de Tourville afin d'intégrer les dispositions sur les unités d'habitation accessoires (UHA) et la notion d'îlot de chaleur au plan d'urbanisme.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 4 NOVEMBRE 2024 À 19H00
AU 962, DES TREMBLES À TOURVILLE.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de Tourville. Il s'agit de dispositions visant à modifier les usages permis dans les zones résidentielles (R) et Mixtes (Mi).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Tourville au 962, rue des Trembles.

Donné ce 8 octobre 2024 à Tourville.

Madame Nathalie Deschênes
Directrice générale/Greffière-trésorière

